

CQ2 Rive Droite / Chapays / Champ de la cour / Bannettes

24 avril 2024 – 18:30

Salle du conseil – Mairie de Voreppe

Présents pour la Ville : Mme Christine **CARRARA** (Elue - 3^e adjointe mobilités référente CQ2) – M. Charly **PÈTRE** (Elu - 8^e adjoint vie des quartiers) – Jean-François CAYOT (Chargé de mission Comités de quartier).

Habitants présents :

M. Pierre **BLANCHARD** – Mme Odile **BONNAZ** – Mme Marie-Claire **BOUVIER PATRON** – M. Pierre **BROSSE** – Mme Joëlle **FAGOT** – M. Christophe **MAGNIN** – Mme Arlette **RAGAZZONI** – M. Bernard **RAMBICUR** – M. Gérard **RAVIX** – M. Jean-Paul **SIBUE** (Référent CQ) - Mme Viorica **VISAN**.

Excusé: M. Laurent ALACOQUE – M. Bernard ODRU.

Après un tour de table des personnes présentes, un retour est fait des requêtes de la dernière déambulation dans le comité de quartier Rive Droite/Chapays/Champ de la Cour/Bannettes.

> Intervention de M. Jean-Paul SIBUÉ, référent du CQ2.

M. SIBUÉ, référent du comité de quartier, communique par courriel (Vous trouverez l'adresse en fin de compte-rendu) et a créé un groupe CQ2 sur l'application WhatsApp. Suite au déménagement de M. DUFFOUR, il est maintenant le seul référent en fonction. Il souhaite trouver un autre référent pour le seconder et lance un appel à candidatures.

En réponse à la question sur l'échange inter-quartier, l'élu Charly PÈTRE indique qu'aucune réunion n'a eu lieu cette année en raison du grand nombre de projets impliquant des réunions publiques, tels que ceux concernant le quartier Chapays pour le CQ2, la restructuration de la place Armand Pugnot, ainsi que les modifications du PLU, les Etats généraux, et le comité citoyen auquel certains référents des comités de quartier participent. Cependant, il précise qu'une nouvelle réunion pourrait être envisagée en cas de demande.

Retour sur la dernière déambulation (11 Septembre 2023)

• Avenue Chapays.

Renforcer le marquage au sol au niveau du croisement (RD1075#Avenue Chapays (vers le monument aux morts) afin d'améliorer la sécurité des cyclistes.

Ce projet doit être repris et s'inscrit dans une étude plus large de restructuration de l'avenue Chapays jusqu'au rond-point du secteur des Balmes, avec des détails à préciser ultérieurement.

Cette étude, initiée par le département, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la ville de Voreppe, concerne la section allant du monument aux morts jusqu'au rond-point "Crue de Moirans". Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude.

Une concertation sera organisée lorsque plusieurs scénarii auront été élaborés, sachant que les études viennent de commencer.

· Pont de Fontanieu.

La CAPV a réalisé les travaux prévus visant à améliorer la circulation des vélos en direction de Centr'Alp.

• Le nettoyage vers le rond-point « Crue de Moirans » laisse-t-il présager une piste cyclable en direction de La Buisse ,

L'aménagement de la piste cyclable en direction de La Buisse est actuellement en attente. Ce projet est intégré dans un plan global comprenant également l'aménagement du rond-point.

· Végétalisation de la Place Geneviève De Gaulle.

La restructuration de l'avenue Chapays prévoit la Place Geneviève De Gaulle avec des animations, un marché ... C'est pourquoi la place présente actuellement une dominante minérale. Depuis la dernière déambulation, la végétation a poussé.

• Demande Plateau devant l'Ecole Debelle.

Le plateau sera repris et les travaux seront réalisés à l'été 2024. Les barres métalliques qui affleuraient, endommageant les pneus et générant du bruit, seront supprimées.



CQ2 Rive Droite / Chapays / Champ de la cour / Bannettes

24 avril 2024 – 18:30

Salle du conseil – Mairie de Voreppe

• Place Docteur Thévenet.

✔ Problème d'éclairage.

L'éclairage intermittent du lampadaire de la place Thévenet a été corrigé depuis son signalement lors de la réunion plénière. Ne pas hésiter à signaler ce dysfonctionnement éventuel au prestataire de la ville! Il suffit d'appeler le numéro d'appel 0805295805 (n° vert gratuit).

✔ Armoire téléphonique ouverte.

Il y a un problème avec les prestataires des opérateurs téléphoniques chargés d'installer la fibre à Voreppe. Nous allons leur rappeler l'importance de bien fermer après leurs interventions.

✓ Chemin des Bussières.

x Demande d'un sens interdit sauf riverains et livraisons placé sous celui « sans issue ».

Pour résoudre les problèmes de comportement des parents d'élèves lors de la dépose des enfants, il n'est pas envisageable d'utiliser la restriction "sauf riverains et livraisons" en raison de contraintes réglementaires et de son caractère potentiellement discriminatoire. « Le panneau et le panonceau permettraient exclusivement à certaines personnes de franchir l'interdiction, ce qui est contraire au principe d'égalité devant la loi et donc illégal. »

x Peut-on raboter l'angle du trottoir (Place Docteur Thévenet # Chemin des Buissières) ?

L'angle du trottoir ne pourra être réduit, afin de préserver l'aménagement récent de la Place du Docteur Thévenet.

x Souhait d'un Stop en sortant du chemin.

À terme, l'aménagement futur de Voreppe en zone 30 entraînera la suppression des panneaux stop dans la ville. Ce processus sera mis en œuvre après le test qui débutera cet été dans le quartier de Volouise, avec un développement ultérieur prévu dans le bourg.

• Ecole Debelle

✓ Mettre un cendrier à l'entrée de l'école.

Les parents d'élèves et les enseignants s'opposent à l'installation de cendriers devant l'école.

Nous allons proposer au Conseil Municipal des Jeunes d'élaborer un panneau pédagogique destiné aux adultes qui fument devant l'école.

Questions diverses

• Désenclavement de la zone des Balmes.

✓ Il est difficile de sortir de cette zone en mode doux (A pied, en vélo, ...).

La situation présente des défis complexes en raison du volume élevé de circulation sur les deux routes départementales. Le schéma des pistes cyclables de la Communauté du Pays Voironnais suggère un itinéraire passant par le quartier des Balmes, mais cela implique de traverser des terrains privés. L'extension de la piste cyclable en direction de La Buisse est risquée en raison du manque d'espace disponible sur la voirie.

• Passerelle de Roize.

✓ Garde-corps dégradé.

Cette portion de la piste cyclable relève de la responsabilité du département de l'Isère, qui est chargé des travaux associés.

Cette question offre l'opportunité de clarifier les différentes responsabilités entre le département, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Ville de Voreppe (Gestion des pistes cyclables, routes, déchets, ...).

Le projet de rénovation de la passerelle du bas de la Roize a été lancé, suite à une décision récemment actée en conseil municipal.



CQ2 Rive Droite / Chapays / Champ de la cour / Bannettes

24 avril 2024 – 18:30

Salle du conseil – Mairie de Voreppe

• Collecte PAV Place Geneviève Antonioz-De Gaulle.

Le trottoir est un espace public. Dans le cadre du ramassage en porte à porte, les poubelles sont sorties le soir et rentrées le matin.

D'autres points d'apport volontaire (PAV) sont prévus dans le cadre de l'aménagement de l'avenue et du secteur Chapays d'ici à 2025. Ils permettront de réduire la "surutilisation" du point d'apport volontaire existant sur la rue de l'Echaillon, où des dépôts sauvages sont parfois constatés.

En cas de dépôt sauvage, veuillez le signaler au Pays Voironnais au numéro vert 0 800 508 892 ou en écrivant au courriel suivant : numero.vert@paysvoironnais.com.

• Rue des Martyrs.

✓ Mettre un panneau « voie sans issue ».

La signalisation est bien en place (Voir la photo ci-dessous).



✔ Demande de création d'un trottoir

Actuellement, aucun projet spécifique n'est en cours, mais des discussions sont engagées avec la CAPV. L'objectif est de garantir la préservation d'une bande dédiée aux cyclistes et aux piétons.

Avenue Chapays.

✓ Haut de l'avenue Chapays.

L'état du revêtement de la chaussée est dégradé en raison du passage fréquent de véhicules lourds, entraînant des nuisances sonores, notamment dues aux plaques d'égout. Des réparations ponctuelles sont-elles envisageables pour remédier aux parties endommagées, en attendant la fin des travaux sur l'avenue Chapays.

Le regard situé en face du 186 avenue Chapays fera l'objet d'une vérification. Après évaluation de l'étendue des besoins par les services de la ville, une demande d'intervention sera transmise au concessionnaire.

Concernant l'état de la chaussée, le département organise des tournées de surveillance régulières et intervient en cas de besoin.

Incivilités récurrentes

✔ Promenade de Roize / Fontanieu.

Problèmes d'incivilités, notamment des chiens qui ne sont pas tenus en laisse, des déjections canines sur la voie publique ... En ville, tenir en laisse son chien est une obligation.



CQ2 Rive Droite / Chapays / Champ de la cour / Bannettes

24 avril 2024 – 18:30

Salle du conseil – Mairie de Voreppe

Nous proposons de continuer d'informer les propriétaires de chiens en publiant régulièrement des articles dans le magazine municipal, afin de rappeler la réglementation concernant la tenue des chiens en ville.

Ci-dessous, vous trouverez les animateurs référents du CQ2 Bourg Rive Gauche / Chapays / Champ de la Cour / Bannettes.

M. Jean-Paul **SIBUÉ** jpsibue@gmail.com